

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 22 février 2024

L'an 2024 et le 22 février à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 15 février 2024.

Date de la convocation : 15 février 2024

Date d'affichage : 15 février 2024

Délibération N° 22-02-2024 / N°38

Etaient présents les membres en exercice : 74

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Pascal Mestan, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, René Pruvost, Marc Degrende, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, David Duchateau, Jacques Thellier, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Marie Bernard, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 8

Membres ayant donné procuration : 15

Membres votants : 97

Absents : Patrick Roblot, Florence Dambreville, Yves Petit, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Jean-Michel Delannoy, Luc Delaporte, Benoit François, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Magalie Jonard, Magali Urbanac, Edouard Hautecoeur, Eric Caron

Absents suppléés : Marie-Angèle Lefetz suppléée par Bertrand Jennequin, Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Patrick Nepveu suppléé Eric Rivaux, Vincent Lacroix suppléé par Pascal Glavieux, Jean-Louis Cauvet suppléé par Maryline Hadj, Christian Thilliez suppléé par Jean-Christophe Nicolas, Henri Cuvillier suppléé par Frédéric Duriez, Muriel Sergier suppléée par Philippe Bouchind'homme

Absents excusés : Hubert Morreel, Sébastien Henquenet, Philippe Duez, Chantal Dufresne

Absents ayant donné procuration : Alain Rose ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Alexandre Hulot ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Jacques Nick ayant donné procuration à Sébastien Bertout, Maurice Soyez ayant donné procuration à Françoise Simon, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Hugues Legoux, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Sylviane Evain ayant donné procuration à André Michel, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Raymond Wacheux, Raymond Lavigne ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Philippe Vanderbeken, Roland Descamps ayant donné procuration à Michel Petit, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Yves Lieppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet, André Bouchind'homme ayant donné procuration à Jacques Thellier, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Etienne Duchateau

Titre de la délibération : Répondre à l'appel à projet Villes sobres et perméables sur la mise à disposition de kit Hydro-économes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du préfectoral du 6 Décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois,

Vu l'article 4 dudit arrêté précisant les compétences de l'intercommunalité,

Vu la délibération de prescription du Plan Climat Air Énergie Territorial en date du 14 Septembre 2017,

Vu l'adoption du Plan Climat Air Énergie Territorial en date du 16 décembre 2021,

Vu l'appel à projet «VILLES SOBRES ET PERMEABLES » lancé par l'Agence de l'eau Artois Picardie,

Monsieur le Vice-Président rappelle tout d'abord que la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a approuvé son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en date du 16 décembre 2021. Ce document offre à la Communauté de Communes un outil stratégique en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

Dans le cadre du PCAET, des orientations visent à sensibiliser les habitants, les entreprises, les collectivités,... mais aussi au développement de solutions permettant de s'adapter au changement climatique et à la gestion des espaces et des ressources.

Le Vice-Président souligne également que la Communauté de Communes doit répondre aux exigences du SDAGE, qui recommande d'améliorer la gestion de la ressource en eau.

Il convient également de souligner que dans son ambition 2, le Projet de Territoire vise à sauvegarder le caractère champêtre en favorisant la préservation, le développement et l'encouragement de toutes les initiatives visant à protéger les ressources naturelles, fauniques et floristiques.

Toutes ces orientations montrent la volonté d'implication de la Communauté de Communes dans le domaine de la préservation de l'environnement.

Monsieur le Vice-Président indique que l'Agence de l'eau Artois Picardie a lancé un appel à projet «Villes sobres et perméables ».

Les objectifs visés par cet Appel à projet sont d'amplifier et massifier les efforts en matière d'économies d'eau et agir à la source.

Monsieur le Vice-Président indique que la participation à l'appel à projet se concentrera sur l'action 1, qui concerne une opération groupée de distribution et de mise en place de kits hydro-économes chez les particuliers.

Il précise que cette initiative serait intégrée de manière cohérente et complémentaire aux actions déjà entreprises dans le domaine de la gestion des ressources en eau menées sur le territoire.

Suite à l'avis favorable du bureau du 14 février 2024, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à :

- candidater à l'appel à projet « Villes sobres et perméables »,
- mener toutes les démarches nécessaires relatives à cet appel à projet, et ainsi, à signer tout document nécessaire relatif à ce dossier.

Le Président

Michel Seroux



P.O. Le Président
Le Vice-Président délégué

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 29 /02/2024 et publication ou notification du 29/02/2024

P.O. Le Président
Le Vice-Président délégué

